



Secrétariat

president@lfw-blida.dz
sg-lfwb@lfw-blida.dz

- 1 - COURRIER ARRIVEE.
- 2 - COURRIER DEPART.
- 3 - TRAVAUX DES COMMISSIONS.
- 4 - DIVERS.

Courrier Arrivée

- ✓ **Courrier de la F.A.F :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier de la L.F.P :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier de la L.F.F :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier de la L.N.F.A :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier L.I.R.F :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier de la L.R.F-BLIDA :**
 - A/S de la rencontre « Seniors » « **I.R.B.Ouled Yaïche – I.R.B.Bougara** », prévue le **14 Janvier 2017** au stade de **Mouzaïa**. **Pris note et transmis à la DOC.**
 - A/S du passage de la **D.T.R.A**, le 10.01.2017. **Noté et transmis à la D.A.W.**
- ✓ **Courrier des L.F.W :**
 - De la **L.f.w – Tipasa**, demandant **un trio** d'arbitres pour la rencontre « **Seniors** » « **M.C.Damous – W.R.B.Attatba** ». **Noté et transmis à la D.A.W.**
 - De la **L.f.w – Tipasa**, demandant **un trio** d'arbitres pour la rencontre « **Seniors** » « **W.Hadjout – E.S.Chaïba** ». **Noté et transmis à la D.A.W.**
- ✓ **Courrier Direction Technique Zonale :**
 - Fiche technique type d'un stage de formation d'entraîneur. **Noté et transmis à la DTW.**
- ✓ **Courrier de la WILAYA – D.J.S :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier Clubs :**
 - Du C.S.A « **A.S.W.Hallouya** », Justificatif de l'absence du service d'ordre à la rencontre **Seniors**, « **A.S.W.Hallouya – U.S.O.Mouzaïa** ». **Noté et transmis à la D.O.C.**
 - Du C.S.A « **I.R.B.Chiffa** », demandant désignation des rencontres de leur équipe « **Seniors** » **les vendredis**. **Regrets, se conformer au programme de la ligue.**
 - Du C.S.A « **M.C.Bou Arfa** », justificatifs sur l'absence de l'entraîneur de la catégorie **Seniors**. **Noté et transmis à la C.D.**
 - Du C.S.A « **M.C.Bou Arfa** », Rapport sur la rencontre **Seniors**, « **Guerrouaou A.C – M.C.Bou Arfa** » **Noté et transmis à la C.D, et D.A.W.**
 - Du C.S.A « **M.C.Bou Arfa** », Rapport sur l'arbitre de la rencontre **Seniors**, « **Guerrouaou A.C – M.C.Bou Arfa** » **Noté et transmis à la C.D, et D.A.W.**

Bulletin Officiel n°15 du 15.01.2017

- Du C.S.A « **U.S.O.Mouzaïa** », Félicitations aux arbitres des rencontres **Jeunes**, « **U.S.O.Mouzaïa – J.M.Mouzaïa** ». **Noté et transmis à la D.A.W.**
- Du C.S.A « **I.R.B.Chiffa** », Félicitations au club « **I.R.E.Bouinen** », aux arbitres, et aux commissaires au match **Seniors**, « **I.R.E.Bouinen – I.R.B.Chiffa** ». **Noté et transmis à la D.A.W.**
- Du C.S.A « **U.S.M.Aïn Aïcha** », demandant des excuses suite aux incidents qui ont émaillé la rencontre **Seniors**, « **U.S.M.Aïn Aïcha – C.R.Amroussa** ». **Noté et transmis à la C.D. et la D.A.W.**
- Du C.S.A « **I.R.E.Bouinen** », Félicitations aux arbitres, et aux commissaires au match **Seniors**, « **I.R.E.Bouinen – I.R.B.Chiffa** ». **Noté et transmis à la D.A.W.**
- Du C.S.A « **I.R.E.Bouinen** », demande de régularisation d'une situation disciplinaire d'un joueur. **Noté et transmis à la C.D.**

✓ **Courrier Divers :**

- De Mr **STOUTAH Mohamed Réda** (Arbitre), Rapport sur la rencontre **Seniors**, « **Guerrouaou A.C – M.C.Bou Arfa** ». **Noté et transmis à la C.D, et D.A.W.**
- De Mr **EL AÏCHI Lyès** (Arbitre), Rapport sur la rencontre **Seniors**, « **W.M.Boufarik – A.S.E.Chiffa** ». **Noté et transmis à la C.D, et D.A.W.**
- De Mr **ARKAB Sid Ahmed** (Arbitre), Rapport sur la rencontre **Seniors**, « **A.S.W.Hallouya – U.S.O.Mouzaïa** ». **Noté et transmis à la C.D, et D.A.W.**
- De Mr **MEZIANE Abdelkader** (Entraîneur – ASWH). Démission. **Noté et transmis à la D.T.W.**
- De Mr **GHOULI Nouredine** (Entraîneur – WRB). Démission. **Noté et transmis à la D.T.W.**
- De Mr **SELMANI Maamar** (Entraîneur – WMB). Démission. **Noté et transmis à la D.T.W.**

Courrier Départ

- Lettre transmise à Mr. **Le Chef De Sureté Urbaine de Chiffa**, relative à la rencontre **Seniors** « **I.R.B.Chiffa – W.M.Boufarik** » prévue le 14 Janvier 2017.

Travaux des Commissions

Commission de Discipline	Lu et Approuvé
Direction d'Arbitrage de Wilaya	Lu et Approuvé
Direction d'Organisation des Compétitions	Lu et Approuvé

LE PRESIDENT DE LIGUE
Mr. FERGANI ABDELHAFID

P/LE SECRETAIRE GENERAL DE LA LIGUE
Mr. SALHI DJAMEL

Divers

CONSULTATION DU SITE INTERNET

Il est porté à la connaissance des clubs qu'après la parution des désignations sur le Bulletin Officiel, les clubs sont tenus de consulter le Site Internet de la ligue : www.lfw-blida.dz et le tableau au niveau de la Ligue, pour prendre connaissance des éventuelles modifications dans la programmation et changements des lieux de rencontres et/ou horaire.

Bulletin Officiel n°15 du 15.01.2017
Commission de Discipline
cd-lfwb@lfw-blida.dz

Procès-verbal N°19 : Séance du LUNDI 09.01.2017

- Etaient présents :

- BELLIL Abderezzak.
- REZKI Messaoud.
- KAHOUAL Ahmed.

- Courrier :

- Rapports des arbitres et commissaires aux matchs.

- Audience :

- SAOUDI Nasreddine – Président W.M.Boufarik.
- REZOUANI Abdelkader – Joueur W.M.Boufarik.
- HAMDANIA Mohamed Fouzi – Joueur W.M.Boufarik.
- ZID Yacine – Joueur U.S.M.Aïn Aïcha.
- SOUALAH Karim – Président Guerrouaou A.C.
- SIDI SAAD Othmane – Président M.C.Bou Arfa

- Traitement des Affaires :

14^{ème} Journée – « SENIORS » - HONNEUR

Affaire N°108 : Rencontre I.R.E.B – I.R.B.C du 06.01.2017

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
BOUGUERRA Fouad	1610346	IREB	Comportement Anti Sportif	Avertissement
GHEZALI Ben M'hamed	1610337	IREB	Jeu Dangereux	Avertissement
CHETOUANE Youcef	1630024	IREB	Jeu Dangereux	Avertissement
FERHI Mourad	1610025	IRBC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
BOUMERZOUG Khaled	1610008	IRBC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
BRAHMI Mohamed	1610009	IRBC	Jeu Dangereux	Avertissement

Affaire N°109 : Rencontre M.C.G.I – C.S.C du 07.01.2017

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
ROUABAH Mohamed Lamine	1610242	MCGI	Jeu Dangereux	Avertissement
BOURKAIB Abdelkrim	1610230	MCGI	Comportement Anti Sportif	Avertissement
HACHEMI Mohamed	1610244	MCGI	Jeu Dangereux	Avertissement
MOKHBAT Abdellatif	1610324	MCGI	Contestation Décision	01 Match ferme +1.000DA.
BOUCHAITA Mourad	1610028	CSC	Jeu Dangereux	Avertissement

Affaire N°110 : Rencontre I.R.B.O.C – I.R.B.S du 06.01.2017

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
MEBARKI Houssam Eddine	1610323	IRBOC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
KELLAL Ahmed	1610115	IRBOC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
SADI Samir	1610267	IRBS	Comportement Anti Sportif	Avertissement
DJILALI Youcef	1610257	IRBS	Comportement Anti Sportif	Avertissement
YKRELEF Mohamed	1610272	IRBS	Inscription sur la feuille de match en étant sous le coup d'une suspension	02 Matches de suspension fermes en sus de la sanction initiale A/C du 09.01.2017 + 10.000 DA
BOUNEDJAR Mohamed	160056	IRBS	Secrétaire	06 Mois de suspension fermes de toute fonction officielle.
//	//	IRBOC	Jet divers projectiles sur le terrain sans dommage physique	01 Match à huis clos + 5.000 DA
//	//	IRBS	Arrivée Tardive	Amende de 1.000 DA.

Affaire N°111 : Rencontre U.S.M.A.A – C.R.A.M du 06.01.2017

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
ZID Yacine	1630020	USMAA	Expulsion : Comportement Anti Sportif Envers Officiel	(04) Matches de suspension dont (02) avec sursis +5.000 DA.
BOUTRIG Rabah	1630026	USMAA	Expulsion : Comportement Anti Sportif Envers Officiel	(04) Matches de suspension fermes +5.000 DA.
MECHAKOU Youcef	1630031	USMAA	Contestation Décision	01 Match ferme +1.000DA.
ARAB Ishak	1630013	USMAA	Comportement Anti Sportif	Avertissement
DJELLALI Abdelheq	1610299	USMAA	Comportement Anti Sportif	Avertissement
DJELLALI Abdelhak	1610245	USMAA	Contestation Décision	01 Match ferme +1.000DA.
//	//	USMAA	Conduite incorrecte de l'équipe.	Amende de 1.000 DA.
DAHMANI Mohamed Rida	1630004	CRAM	Contestation Décision	01 Match ferme +1.000DA.
BELKAIS Abdelmalek	1610137	CRAM	Contestation Décision	01 Match ferme +1.000DA.
CHAOUA Ali	1610143	CRAM	Comportement Anti Sportif	Avertissement

MZIANE Mohamed	1610154	CRAM	Comportement Anti Sportif	Avertissement
---------------------------	----------------	-------------	----------------------------------	----------------------

Affaire N°112 : Rencontre C.R.B.O.D – R.C.B.K du 07.01.2017

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
OUSSAID Moussa	1610304	RCBK	Comportement Anti Sportif	Avertissement
ZEGANE Islam	1610321	RCBK	Comportement Anti Sportif	Avertissement
DAOUD Mohamed Amine	1610319	RCBK	Comportement Anti Sportif	Avertissement

Affaire N°113 : Rencontre W.M.B – A.S.E.C du 06.01.2017

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
REZOUANI Abdelkader	1610190	WMB	Expulsion : Comportement Anti Sportif Envers Officiel	(04) Matches de suspension dont (02) avec sursis +5.000 DA.
HAMDANIA Mohamed Fouzi	1610201	WMB	Expulsion : Comportement Anti Sportif Envers Officiel	(04) Matches de suspension dont (02) avec sursis +5.000 DA.
BAREK Youcef	1610179	WMB	Expulsion : Jeu Brutal	(02) Matches Fermes.
DEBBAH Abdelmadjid	1610192	WMB	Jeu Dangereux	Avertissement
HABIB Salah Eddine	1610180	WMB	Jeu Dangereux	Avertissement
SAOUDI Nasreddine	Président	//	Mauvais Comportement	Dernier avertissement avant sanction.
//	//	WMB	Conduite incorrecte de l'équipe.	Amende de 1.000 DA.
BEZARI Hocine	1610081	ASEC	Expulsion : (Jeu Dangereux + Comportement Anti Sportif)	01 Match ferme .
HAMMOUCHE Mohamed	1610078	ASEC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
BELAÏD Adel	1610088	ASEC	Comportement Anti Sportif	Avertissement

Affaire N°114 : Rencontre G.A.C – M.C.B.A du 06.01.2017

Nom Et Prénom	Licence	Club	Motif	Sanction
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Après lecture ces pièces versées au dossier (Feuille de match, rapports de l'arbitre, rapport du club M.C.Bou Arfa) ; ➤ Après audition des responsables des deux équipes ; <p>✓ Attendu que : la rencontre n'a pas eu sa durée réglementaire, et fût arrêtée à la 78^{ème} minute de jeu, sur le score de (00-00), dans les circonstances suivantes :</p> <p>✓ Attendu que: suite à un pénalty accordé à l'équipe locale, le gardien de l'équipe visiteuse, en l'occurrence HAZOUT Ahmed – lic 1610092 – s'empara du ballon et refusa de le donner au joueur KHELIL Abderrahmane – lic 1610056 –, venu le récupérer et le repoussa énergiquement ;</p>				

- ✓ **Attendu que :** Ce dernier, non content, lui asséna un coup de poing, et s'en est suivi une mêlée générale entre les joueurs des deux équipes ;
- ✓ **Attendu que :** suite à cela, les supporters de l'équipe locale ont pénétré sur le terrain, et une bagarre générale s'éclatait entre tous les présents sur le terrain (joueurs et supporters) ;
- ✓ **Attendu que :** la nature de ces faits ne puisse en aucun cas, permettre à l'arbitre de continuer la partie dans de bonnes conditions ;

Par tous ces motifs, la commission décide :

**Conformément aux Articles 47, 65, et 117 – Alinéa 3 du Règlement
des championnats de Football Amateur – 2016**

- **Match perdu par pénalité aux deux équipes ;**
- **Une amende de 10.000 D.A est infligée au club « Guerrouaou A.C » ;**
- **Une amende de 10.000 D.A est infligée au club « M.C.Bou Arfa » ;**
- **01 Match à huis clos pour le Club « Guerrouaou A.C »**

KHELIL Abderrahmane	1610056	GAC	Contestation Décision + Voie de fait sur adversaire	Trois (04) matchs fermes de suspension + 2.500 DA.
HAZOUT Ahmed	1610092	MCBA	Comportement Anti Sportif + Voie de fait sur adversaire	Trois (03) matchs fermes de suspension + 1.500 DA, en sus de l'avertissement qui sera comptabilisé comme simple avertissement
DRIOUCHE Billel	1610100	MCBA	Comportement Anti Sportif	Avertissement.
//	//	MCBA	Absence d'entraîneur	Amende 10.000 DA

REGULARISATION

- ✓ Suite à la demande régularisation disciplinaire introduite par le Club « **M.C.Bou Arfa** », sur le cas de leur joueur **BOUDISSA Abderrezzak** – Licence N° **1610094**, n'ayant pas purgé la totalité de sa peine,
Conformément à l'article 135 du Règlement, la commission de discipline décide :
- ✓ **Un (01) match de suspension ferme, en sus de la sanction initiale à compter du 04/01/2017.**

Procès-verbal N°20 : Séance du MERCREDI 11.01.2017

- Traitement des Affaires :

MISE A JOUR DE LA 13^{ème} Journée – « SENIORS » - HONNEUR

Affaire N°115 : Rencontre R.C.B.K – A.S.W.H du 10.01.2017

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
ALLAMA Ibrahim	1610318	RCBK	Comportement Anti Sportif	Avertissement
BEKKOUCHE Redouane	1610302	RCBK	Comportement Anti Sportif	Avertissement
GUESMI Hamza	1610282	ASWH	Jeu Dangereux	Avertissement
//	///	ASWH	Absence d'entraîneur	Amende 10.000 DA

REGULARISATION

- ✓ Suite à la demande régularisation disciplinaire introduite par le Club « **I.R.E.Bouinen** », sur le cas de leur joueur **BOUSSALEM Mohamed** – Licence N° **1610348**, n'ayant pas purgé la totalité de sa peine,
Conformément à l'article 135 du Règlement, la commission de discipline décide :
- ✓ **Un (01) match de suspension ferme, en sus de la sanction initiale à compter du 10/01/2017.**

Procès-verbal N°08 : Séance du **LUNDI 09.01.2017**

CHAMPIONNAT « U - 20 »

Affaire N°46 J : Rencontre **I.R.B.C – M.C.B.O.E.A** du 06.01.2017

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
ZERROUKI M'hamed	1630277	IRBC	Jeu Dangereux	Avertissement
BEN BRAHIM Mohamed Hichem	1630495	IRBC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
YAHYAOUI Khaled	1630336	MCBOEA	Comportement Anti Sportif	Avertissement
RAHMANI Anes	1630351	MCBOEA	Comportement Anti Sportif	Avertissement

Affaire N°47 J : Rencontre **C.S.M – M.C.G.I** du 06.01.2017

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
BOUDISSA Abdelkrim	1630220	CSM	Jeu Dangereux	Avertissement
BENZINEB Abdeljalil	1630225	CSM	Comportement Anti Sportif	Avertissement
SLIMANR FISSA Salah Eddine	1630482	CSM	Jeu Dangereux	Avertissement

Affaire N°48 J : Rencontre **M.C.B.A – A.S.A** du 06.01.2017

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
SIDI YEHLEF Islam	1630242	MCBA	Expulsion: Cumul de Cartons (Jeu Dangereux+ Comportement Anti Sportif)	(01) Match ferme.
BEDRANI Yassine	1630243	MCBA	Contestation Décision	01 Match ferme +1.000 DA.
SARDOU Kamel	1660053	ASA	Expulsion: Cumul de Cartons (Jeu Dangereux+ Jeu Dangereux)	(01) Match ferme.
MALLA Abdelfattah	1660043	ASA	Comportement Anti Sportif	Avertissement

Affaire N°49 J : Rencontre **J.M.M.Z – U.S.O.M** du 06.01.2017

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
BELKADI Bilel	1630304	JMMZ	Comportement Anti Sportif	Avertissement
OUCHEN Mounir	1630188	USOM	Jeu Dangereux	Avertissement

BOUDJAMAA Mohamed	1630203	USOM	Comportement Anti Sportif	Avertissement
------------------------------------	----------------	-------------	----------------------------------	----------------------

CHAMPIONNAT « U – 15 »

Affaire N°50 J : Rencontre C.S.C – U.S.S du 06.01.2017

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
BOUZINA Houari	1680228	CSC	Expulsion: Faute Grave	(01) Match ferme.
BAHLOULI Ayoub	1680154	CSC	Expulsion: Comportement Anti Sportif Envers Adversaire	(02) Matchs fermes +1.500DA.
FELAH Mohamed Lyes	1680342	USS	Expulsion: Faute Grave	(01) Match ferme.

Article 135 : Régularisation d'une situation disciplinaire

Sur demande d'un club ou d'un joueur, la commission de discipline peut régulariser la situation d'un joueur n'ayant pas purgé la totalité de sa sanction.

Toutefois, le joueur encourt les sanctions suivantes : Pour une sanction de matchs dont le nombre est déterminé : - Un (01) match ferme de suspension en sus de la sanction initiale. Pour une sanction à temps : - Un (01) match ferme de suspension en sus du reste de la sanction initiale.

Article 133 : Absences des cadres administratifs et/ou médecins et entraîneurs aux séminaires et stages.

L'absence non justifiée des cadres administratifs, médecins et entraîneurs aux séminaires et stages organisés par la FAF, la ligue ou les autres structures entraîne la sanction suivante :

o Une amende de : - Vingt mille (20.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.

Article 143 : Responsabilité

Le décompte des sanctions, avertissements ou autres relève de la Responsabilité exclusive des clubs.

Article 131 : Conduite incorrecte d'une équipe

Le fait pour une équipe, d'avoir cinq (05) personnes (joueurs ou dirigeants) signalés pour avertissements ou autres faits, constitue une conduite incorrecte. Outre les sanctions prévues par le présent règlement à l'encontre des personnes fautives, le club est sanctionné par une amende de :

o **Une amende de :**
- Mille (1.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.

Bulletin Officiel n°15 du 15.01.2017
Direction Technique d'Arbitrage
 dtaw-lfwb@lfw-blida.dz

Séance du 10.01.2017

Etaient Présents :

Mr. OUMERT	Mourad	Directeur Technique.
Mr. KABECHE	Lamine	Gestionnaire Administratif.
Mr. BOUSSETER	Sofiane	Formateur.
Mr. HOULI	Mustapha	Membre.
Mr. ZEKRI	Boualem	Membre.
Mr. BENSALAH	Fadhel	Membre.

Séance ouverte à 17h00 par Monsieur OUMERT Mourad, Président de la Direction Technique d'Arbitrage, qui souhaita la bienvenue aux membres présents, puis donna lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- **COURRIER ARRIVEE.**
- **FORMATION ET CAUSERIE.**
- **DESIGNATION.**
- **DIVERS.**

1 - COURRIER ARRIVEE :

• **Rapports des commissaires aux matchs :**

- ✓ Mr. KABECHE Lamine (**IREB – IRBC**).
- ✓ Mr. OUMERT Mourad (**IREB – IRBC**).
- ✓ Mr. ZIDANE Fathallah (**MCGI – CSC**).
- ✓ Mr. LARICHE Abdallah (**IRBOC – IRBS**).
- ✓ Mr. HOULI Mustapha (**CRBOD – RCBK**).
- ✓ Mr. ALI KHOUDJA Belkacem (**USMAA – CRAM**).

• **Courrier clubs:**

- ✓ Du C.S.A « **M.C.Bou Arfa** », Rapport sur la rencontre **Seniors**, « **Guerrouaou A.C – M.C.Bou Arfa** ». **Noté.**
- ✓ Du C.S.A « **M.C.Bou Arfa** », Rapport sur l'arbitre de la rencontre **Seniors**, « **Guerrouaou A.C – M.C.Bou Arfa** » **Noté.**
- ✓ Du C.S.A « **U.S.O.Mouzaïa** », Félicitations aux arbitres des rencontres **Jeunes**, « **U.S.O.Mouzaïa – J.M.Mouzaïa** ». **Noté.**
- ✓ Du C.S.A « **I.R.B.Chiffa** », Félicitations au club « **I.R.E.Bouinen** », aux arbitres, et aux commissaires au match **Seniors**, « **I.R.E.Bouinen – I.R.B.Chiffa** ». **Noté.**
- ✓ Du C.S.A « **U.S.M.Aïn Aïcha** », demandant des excuses suite aux incidents qui ont émaillé la rencontre **Seniors**, « **U.S.M.Aïn Aïcha – C.R.Amroussa** ». **Noté.**
- ✓ Du C.S.A « **I.R.E.Bouinen** », Félicitations aux arbitres, et aux commissaires au match **Seniors**, « **I.R.E.Bouinen – I.R.B.Chiffa** ». **Noté.**

• **Courrier Divers :**

- ✓ A/S du passage de la **D.T.R.A (L.R.F-Blida)**, le 10.01.2017. **Noté.**
- ✓ De la **L.f.w – Tipasa**, demandant un **trio** d'arbitres pour la rencontre « **Seniors** » « **M.C.Damous – W.R.B.Attatba** ». **Noté.**
- ✓ De la **L.f.w – Tipasa**, demandant un **trio** d'arbitres pour la rencontre « **Seniors** » « **W.Hadjout – E.S.Chaïba** ». **Noté.**

Bulletin Officiel n°15 du 15.01.2017

- ✓ De Mr **STOUTAH Mohamed Réda** (Arbitre), Rapport sur la rencontre **Seniors**, « **Guerrouaou A.C – M.C.Bou Arfa** ». **Noté.**
- ✓ De Mr **EL AÏCHI Lyès** (Arbitre), Rapport sur la rencontre **Seniors**, « **W.M.Boufarik – A.S.E.Chiffa** ». **Noté.**
- ✓ De Mr **ARKAB Sid Ahmed** (Arbitre), Rapport sur la rencontre **Seniors**, « **A.S.W.Hallouya – U.S.O.Mouzaïa** ». **Noté.**

2 - FORMATION ET CAUSERIE :

- ✓ Cours hebdomadaires chaque Mardi et Jeudi.

3 - DESIGNATION:

- ✓ 15^{ème} Journées championnat « Honneur » - Seniors.
- ✓ 10^{ème} Journée « Gr – A » et « Gr – B » - Jeunes.

4 - DIVERS:

EXTRAITS : DIRECTIVES PRATIQUES POUR LES ARBITRES **IFAB / FIFA : 2016/2017 LOIS DU JEU**

Langage corporel, communication et usage du sifflet

1. Arbitres

Langage corporel :

Le langage corporel est la gestuelle qui aide les arbitres à :

- contrôler le match ;
- dégager de l'autorité et du sang-froid.

Le langage corporel n'est pas l'explication d'une décision.

Signaux :

Voir la Loi 5 pour consulter les illustrations des signaux.

Usage du sifflet :

Un coup de sifflet est nécessaire pour signifier :

- le coup d'envoi (1^{re} et 2^e période du temps réglementaire et des prolongations) et la reprise du jeu après un but ;
- l'interruption du jeu :
- pour un coup franc ou un penalty ;
- pour suspendre ou arrêter le match définitivement ;
- à la fin de chaque période.
- la reprise du jeu lors d'un :
- coup franc lorsque le mur est placé à distance réglementaire ;
- penalty.
- la reprise du jeu après une interruption due à :
- un avertissement ou une exclusion ;
- une blessure ;
- un remplacement.

Un coup de sifflet n'est PAS nécessaire pour signifier :

- l'interruption du jeu pour :
- un coup de pied de but, un corner, une rentrée de touche ou un but lorsqu'ils sont évidents.
- la reprise du jeu après :
- la plupart des coups francs, coups de pied de but, corners, rentrées de touche ou balles à terre.

Un usage trop fréquent du sifflet affaiblira son impact.

Bulletin Officiel n°15 du 15.01.2017

Si l'arbitre souhaite que les joueurs attendent le coup de sifflet pour reprendre le jeu (par exemple pour s'assurer que les défenseurs se trouvent à 9,15 m du lieu d'exécution d'un coup franc), il doit clairement indiquer à l'équipe en attaque qu'ils doivent attendre le coup de sifflet.

Si l'arbitre donne un coup de sifflet par erreur et interrompt le jeu, le jeu reprend par une balle à terre.

2. Arbitres assistants

Signal sonore :

Le système de signal sonore est un système complémentaire à n'utiliser que pour attirer l'attention de l'arbitre. Le signal sonore est notamment utile dans les situations suivantes :

- hors-jeu ;
- fautes (hors du champ de vision de l'arbitre) ;
- rentrée de touche, corner, coup de pied de but ou but lorsque les décisions sont délicates.

Système de communication électronique :

En cas d'utilisation d'un système de communication électronique, l'arbitre informera les arbitres assistant avant le match des moments où il est adapté d'utiliser ce système de communication en même temps qu'un signal physique ou à sa place.

Technique de drapeau :

Le drapeau de l'arbitre assistant doit toujours être déployé et visible par l'arbitre. Cela signifie que l'arbitre assistant doit porter son drapeau dans la main la plus proche de l'arbitre. Pour faire un signal, l'arbitre assistant doit interrompre sa course, se placer face au terrain, échanger un regard avec l'arbitre et lever son drapeau avec des gestes posés (sans agitation ni exagération). Le drapeau se veut une extension du bras. Les arbitres assistants doivent lever leur drapeau de la main qui sera utilisée pour le signal suivant. Si les circonstances changent et si le signal suivant doit se faire de l'autre main, l'arbitre assistant changera son drapeau de main au-dessous du niveau de la taille. Si l'arbitre assistant signale que le ballon est hors du jeu, il doit maintenir son signal jusqu'à ce que l'arbitre en prenne acte.

Si l'arbitre assistant signale une faute passible d'exclusion et que son signal n'est pas remarqué immédiatement :

- si le match a été interrompu, la reprise doit être modifiée conformément aux Lois du Jeu (coup franc, penalty, etc.) ;
- si le jeu a repris, l'arbitre pourra prendre des mesures disciplinaires, mais ne pourra accorder ni coup franc ni penalty.

Gestuelle :

En règle générale, l'arbitre assistant doit s'abstenir de tout signe manifeste de la main. Cependant, dans certains cas, un signe discret de la main pourra aider l'arbitre. Tout signe de la main doit avoir une signification claire, définie lors de la discussion d'avant-match.

Signaux :

Voir la Loi 6 pour consulter les illustrations des signaux.

Le Directeur Technique :

M. OUMERT.

Le Gestionnaire Administratif

L. KABECHE.

Bulletin Officiel n° 15 du 15.01.2017
Direction d'Organisation des Compétitions
 doc-lfwb@lfw-blida.dz

Séance du 09.01.2017

- Etaient présents :

RADJI Mohamed Directeur.
 BENAOUA Achour Membre

Absent excusé :

CHARFI Rabah Membre

- Ordre du jour :

- COURRIER ARRIVEE.
- HOMOLOGATION.
- DESIGNATION.
- TRAITEMENT DES AFFAIRES.

1. - COURRIER ARRIVEE :

- A/S de la rencontre « Seniors » « **I.R.B.Ouled Yaïche - I.R.B.Bougara** », prévue le **14 Janvier 2017** au stade de **Mouzaïa**. **Pris note.**
- Du C.S.A « **A.S.W.Hallouya** », Justificatif de l'absence du service d'ordre à la rencontre **Seniors**, « **A.S.W.Hallouya - U.S.O.Mouzaïa** ». **Noté.**
- Du C.S.A « **I.R.B.Chiffa** », demandant désignation des rencontres de leur équipe « **Seniors** » les **vendredis**. **Regrets, se conformer au programme de la ligue.**

2. - HOMOLOGATION:

- **13^{ème} Journée Championnat**
« Honneur » - Seniors

- **14^{ème} Journée Championnat**
« Honneur » - Seniors

C.R.A.M	03 - 03	M.C.G.I
C.S.C	00 - 00	I.R.E.B
I.R.B.S	00 - 00	G.A.C
I.R.B.C	02 - 01	U.S.O.M
W.M.B	02 - 01	I.R.B.O.C
M.C.B.A	00 - 01	C.R.B.O.D
R.C.B.K	reportée	A.S.W.H
A.S.E.C	reportée	U.S.M.A.A

C.R.B.O.D	02 - 02	R.C.B.K
I.R.E.B	00 - 00	I.R.B.C
I.R.B.O.C	01 - 02	I.R.B.S
M.C.G.I	00 - 03	C.S.C
W.M.B	01 - 01	A.S.E.C
U.S.M.A.A	02 - 01	C.R.A.M
A.S.W.H	N.J	U.S.O.M
G.A.C	P.A	M.C.B.A

✓ **8^{ème} Journée championnat « Jeunes »**

Groupe « A » « U - 20 »			Groupe « A » « U - 17 »			Groupe « A » « U - 15 »		
USMAA	02-02	ASWH	USMAA	02-00	ASWH	USMAA	01-01	ASWH
IRBS	01-01	GAC	IRBS	00-02	GAC	IRBS	01-04	GAC
IRBOC	03-02	CSC	IRBOC	03-01	CSC	IRBOC	03-02	CSC
USS	05-02	WMB	USS	03-03	WMB	USS	02-00	WMB
RCBK	AFF	WRB	RCBK	19-01	WRB	RCBK	//	WRB
IREB	//	CRAM	IREB	03-01	CRAM	IREB	00-01	CRAM

<u>Groupe « B » « U – 20 »</u>			<u>Groupe « B » « U – 17 »</u>			<u>Groupe « B » « U – 15 »</u>		
CRBOD	06-01	MCBOEA	CRBOD	01-00	MCBOEA	CRBOD	00-02	MCBOEA
USOM	03-00	MCBA	USOM	03-00	MCBA	USOM	01-00	MCBA
ASA	01-00	MCGI	ASA	05-01	MCGI	ASA	01-00	MCGI
WSM	03-01	ASEC	WSM	02-01	ASEC	WSM	01-01	ASEC
CSM	02-00	IRBC	CSM	00-00	IRBC	CSM	01-03	IRBC
CRMZ	02-00	JMM	CRMZ	02-01	JMM	CRMZ	01-01	JMM

✓ **9^{ème} Journée championnat « Jeunes »**

<u>Groupe « A » « U – 20 »</u>			<u>Groupe « A » « U – 17 »</u>			<u>Groupe « A » « U – 15 »</u>		
IRBS	04-00	IREB	IRBS	02-01	IREB	IRBS	04-01	IREB
CSC	02-02	USS	CSC	01-00	USS	CSC	00-02	USS
WRB	03-01	IRBOC	WRB	00-03	IRBOC	WRB	00-06	IRBOC
WMB	03-02	USMAA	WMB	02-01	USMAA	WMB	03-03	USMAA
ASWH	//	CRAM	ASWH	02-00	CRAM	ASWH	03-00	CRAM
GAC	//	RCBK	GAC	//	RCBK	GAC	//	RCBK

<u>Groupe « B » « U – 20 »</u>			<u>Groupe « B » « U – 17 »</u>			<u>Groupe « B » « U – 15 »</u>		
IRBC	01-01	MCBOEA	IRBC	01-00	MCBOEA	IRBC	01-00	MCBOEA
ASEC	02-02	CRMZ	ASEC	02-02	CRMZ	ASEC	00-01	CRMZ
WSM	AFF	CRBOD	WSM	02-01	CRBOD	WSM	01-02	CRBOD
CSM	01-01	MCGI	CSM	03-02	MCGI	CSM	01-00	MCGI
MCBA	03-03	ASA	MCBA	00-03	ASA	MCBA	03-00	ASA
JMM	00-01	USOM	JMM	01-04	USOM	JMM	02-03	USOM

3. DESIGNATION :

- Mise à Jour championnat « Honneur » - Seniors.
- Mise à Jour Championnat « Gr – A » et « Gr – B » - Jeunes.

4. TRAITEMENT DES AFFAIRES:

AFFAIRE N° 07/S : - Rencontre « A.S.W.Hallouya – U.S.O.Mouzaïa » « Seniors » à Bahli du 07.01.2017 ; « 14^{ème} Journée – Honneur »

- **Après lecture de la feuille de match ;**
- **Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel ;**
- **Attendu que les deux équipes ainsi que les arbitres officiellement désignés étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;**
- **Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence du service d'ordre;**
- **Attendu que le club recevant est tenu d'assurer la sécurité nécessaire pour le bon déroulement de la rencontre ;**
- **Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'arbitre après avoir constaté l'absence du service d'ordre, annula rencontre ;**

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

(Article 50 du Règlement du Championnat de Football Amateur : 2016)

- ✓ **Match perdu par pénalité au Club du « A.S.W.Hallouya » pour en attribuer le gain du match au Club du « U.S.O.Mouzaïa » qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00) ;**
- ✓ **Amende de Cinq Mille Dinars (5.000,00 DA) au Club du « A.S.W.Hallouya ».**

AFFAIRE N° 18/J : - Rencontre « W.R.Ben Chaabane – R.C.Bir Khadem » « U-20 » à Ben Chaabane du 04.01.2017 - « 8^{ème} Journée Gr 'A' »

- **Après lecture de la feuille de match ;**
- **Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel ;**
- **Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe du « R.C.Bir Khadem » au lieu et heure prévus de la rencontre ;**
- **Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'Arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe du « R.C.Bir Khadem », annula la rencontre ;**
- **Attendu que l'équipe du « R.C.Bir Khadem » n'a pas justifié son absence à ce jour.**

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

(Article 52 du Règlement du Championnat de Football des Catégorie Jeunes)

- ✓ **Match perdu par pénalité au Club du « R.C.Bir Khadem » pour en attribuer le gain du match au Club du « W.R.Ben Chaabane » qui marque Trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).**
- ✓ **Amende de Quinze Mille Dinars (15.000,00 DA) au club du « R.C.Bir Khadem »**

AFFAIRE N° 20/J : - Rencontre « R.C.Bir Khadem – W.R.Ben Chaabane » « U-20 » à Ouled Chebel du 04.01.2017 ; « 8^{ème} Journée Gr 'A' »

- **Après lecture de la feuille de match ;**
- **Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel ;**
- **Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe du R.C.Bir Khadem au lieu et heure prévus de la rencontre ;**
- **Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'Arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe du R.C.Bir Khadem, annula la rencontre ;**
- **Attendu que l'équipe du R.C.Bir Khadem n'a pas justifié son absence à ce jour.**

Bulletin Officiel n°15 du 15.01.2017

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

(Article 52 du Règlement du Championnat de Football des Catégorie Jeunes)

- ✓ **Match perdu par pénalité au Club du « R.C.Bir Khadem » pour en attribuer le gain du match au Club du « W.R.Ben Chaabane » qui marque Trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).**
- ✓ **Amende de Quinze Mille Dinars (15.000,00 DA) au club du « R.C.Bir Khadem ».**
- ✓ **Cette absence constitue le 3^{ème} Forfait délibéré de l'équipe « U-15 » du « R.C.Bir Khadem ».**
- ✓ **L'équipe « U-20 » du « R.C.Bir Khadem » est déclarée : « FOFAIT GENERAL ».**

**AFFAIRE N° 21/J : - Rencontre « W.S.Médéa – C.R.B.Oued Djer » « U-20 » à Chiffa
Ville du 07.01.2017 ; «9^{ème} Journée Gr 'B' »**

- **Après lecture de la feuille de match**

- **Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel**

- **Attendu que les deux équipes ainsi que les arbitres officiellement désignés étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;**
- **Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'ambulance;**
- **Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'arbitre après avoir constaté l'absence de l'ambulance, annula rencontre ;**

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

(Article 14 du Règlement du Championnat de Football des Catégories Jeunes: 2015)

- ✓ **Match perdu par pénalité au Club du « W.S.Médéa » pour en attribuer le gain du match au Club du « C.R.B.Oued Djer » qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)**
- ✓ **Amende de Cinq Mille Dinars (5.000,00 DA) au Club du « W.S.Médéa ».**

LE DIRECTEUR

Mr. RADJI MOHAMED

LE SECRETAIRE

Mr. BENAOUA Achour

Article 60 : Ballons

1- L'équipe qui reçoit doit fournir obligatoirement un minimum de huit (08) ballons. Le club visiteur doit également fournir quatre (04) ballons qui seront mis à la disposition de l'arbitre, avant le coup d'envoi.

Si la rencontre est arrêtée définitivement pour absence de ballons, les sanctions suivantes sont appliquées :

PHASE ALLER :

Club recevant :

- Match perdu par pénalité ;
- Défalcation de trois (03) points ;

o Une amende de :

- Cinq mille (5 000) dinars pour divisions honneur et pré-honneur.

Club visiteur défaillant :

- Match perdu par pénalité ;

o Une amende de :

- Deux mille (2 000) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.

Désignation

MISE A JOUR 1^{ère} Journée Championnat « JEUNES » - « GROUPE - B »

Lieu	Rencontres	Date	Catégorie	Horaire
SIDI MADANI	C.Sidi Madani – A.S.E.Chiffa	VENDREDI 20 JANVIER 2017	U-15	09H00

MISE A JOUR 4^{ème} Journée Championnat « JEUNES » - « GROUPE - B »

Lieu	Rencontres	Date	Catégorie	Horaire
MOUZAÏA	U.S.O.Mouzaïa – C.Sidi Madani	VENDREDI 20 JANVIER 2017	U-17	09H00

MISE A JOUR 6^{ème} Journée Championnat « JEUNES » - « GROUPE - B »

Lieu	Rencontres	Date	Catégorie	Horaire
BENI CHEGRANE	C.R.Mouzaïa – M.C.Glacière	VENDREDI 20 JANVIER 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H00

MISE A JOUR 6^{ème} Journée Championnat « JEUNES » - « GROUPE - A »

Lieu	Rencontres	Date	Catégorie	Horaire
OULED CHEBEL	I.R.Ouled Chebel – A.S.W.Hallouya	VENDREDI 20 JANVIER 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H00

MISE A JOUR 9^{ème} Journée Championnat « JEUNES » - « GROUPE - A »

Lieu	Rencontres	Date	Catégorie	Horaire
BOUFARIK	W.M.Boufarik – U.S.M.Ain Aïcha	VENDREDI 20 JANVIER 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H00

MISE A JOUR 10^{ème} Journée Championnat « JEUNES » - « GROUPE - A »

Lieu	Rencontres	Date	Catégorie	Horaire
MEFTAH	U.S.Souakria – W.R.Ben Chaabane	VENDREDI 20 JANVIER 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H00